

Conseil économique et social

Session de fond de 2005

Débat consacré aux questions
de coordination

17e séance

Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire [4]

Le Conseil commence l'examen de la question.

Le Vice-Président du Conseil, S.E. M. Ali Hachani (Tunisie), fait une déclaration liminaire.

Le Conseil entend également une déclaration liminaire du Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations.

Des déclarations sont faites par les représentants des pays suivants : Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne; des pays adhérents, la Bulgarie et la Roumanie; des pays candidats, la Turquie et la Croatie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, ainsi que de l'Ukraine et de la République de Moldova, qui se rallient à cette déclaration), Fédération de Russie, Suisse, Congo et Azerbaïdjan (qui distribue sa déclaration écrite au Conseil).

Décision sur le projet de résolution [E/2005/L.13](#)

Le Conseil est saisi du projet de résolution [E/2005/L.13](#), présenté par S.E. Ali Hachani (Tunisie), sur la base de consultations officieuses.

Le Conseil adopte le projet de résolution [E/2005/L.13](#).

Décision orale

Sur la proposition du Vice-Président du Conseil, le Conseil prend note du rapport du Secrétaire général intitulé "Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire."

Organisation des travaux

Le représentant de la Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) fait une déclaration.

Le Vice-Président répond aux questions soulevées.